

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1340**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Habitat et Logement social - Cession à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, suite à préemption avec préfinancement d'un immeuble situé 30, rue des Chevaucheurs

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 13 décembre 2016****Décision n° CP-2016-1340**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Habitat et Logement social - Cession à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, suite à préemption avec préfinancement d'un immeuble situé 30, rue des Chevaucheurs**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2016-10-03-R-0679 du 03 octobre 2016, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'immeuble pour un montant de 800 000 €.

Il s'agit :

- d'un immeuble d'habitation sur rue en R+3 avec 4 caves, contenant 2 garages en rez-de-chaussée et 4 logements d'une surface utile totale d'environ 257,70 mètres carrés,
- d'un entrepôt sur cour d'un seul niveau, d'une surface d'environ 137,51 mètres carrés,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 493 mètres carrés sur laquelle sont édifiées ces constructions,

le tout situé 30, rue des Chevaucheurs à Lyon 5° et cadastré AV 15.

Ce bien a été acquis pour le compte de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, qui s'engage à préfinancer cette acquisition, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 4 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 227 mètres carrés et de 3 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 129,39 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH Lyon Métropole habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 800 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à ces acquisitions.

L'OPH Lyon Métropole habitat aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 14 septembre 2016, figurant en pièce jointe ;

## DECIDE

**1° - Approuve** la cession à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, pour un montant de 800 000 €, d'un bien situé 30, rue des Chevaucheurs, à Lyon 5°, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 4 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 227 mètres carrés et de 3 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 129,39 mètres carrés.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 16 636 122,70 € en dépenses et 16 662 128,65 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 800 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**